République Française Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

# DATE DE LA CONVOCATION : 17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	1
Votants	19

# COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

<u>Etaient présents</u>: Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé: Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD a été désignée secrétaire de séance

## L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal séance du 09 Décembre 2022
- 3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
  - Synthèse annuelle du fonctionnement de la STEP
  - > Compte Administratif 2022 Budget Général (vote / Affectation du résultat / Compte de Gestion)
  - > Compte Administratif 2022 Budget Assainissement (Vote / Affectation du résultat / Compte de Gestion)
  - > Compte Administratif 2022 Budget Lotissement les Jaquilloux (Vote / Compte de Gestion)
  - Convention de fourrière animale avec l'association « Refuge Bienvenue au Pays Gentiane » 2023
  - Projet de constructions de pavillons locatifs Cantal Habitat à Largnac
  - Proposition achat bien immobilier
- 4. Administration Générale / Ressources Humaines
  - > Contrats d'assurance des risques statutaires
  - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
- 5. <u>Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité, Affaires Agricoles</u>
  - Projet de réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif Ydes-Centre / Convention avec les propriétaires du secteur du Collège
  - S.D.E.C. Travaux d'éclairages publics
  - Point sur les travaux
- 6. Informations des Adjoints
- 7. Informations et Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Bernard BOUVELOT et de son pouvoir.

# 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Déléguée Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 18 Pour : 17 voix

**Abstention : 1 voix** (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Avant de commencer la séance et après avis favorable unanime du Conseil Municipal, M. le Maire rajoute, à l'ordre du jour, le dossier concernant l'engagement d'une procédure auprès d'un huissier de justice.

# 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du 09 Décembre 2022, qui est adopté.

Votants : 18 Pour : 17 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

Arrivée de Mme Pauline BRETHOMÉ.

# 3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

## Synthèse annuelle du fonctionnement de la STEP (Présentation par M. Frédéric DAUCHIER)

Après présentation du rapport par M. Frédéric DAUCHIER, Technicien, le Conseil Municipal adopte la synthèse d'exploitation 2022 de la station d'épuration La Barandie et décide de la transmettre aux services de la Police de l'Eau.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

# Compte Administratif 2022 – Budget Général (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) <u>Vote du Compte Administratif</u> – Au moment de la délibération, le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, absent, **vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :** 

Votants : 18 Pour : 17 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	150 885.17			507 954.99	150 885.17	507 954.99
Opérations exercice	1 046 905.39	470 538.99	2 222 032.60	2 603 690.98	3 268 937.99	3 074 229.97
Total	1 197 790.56	470 538.99	2 222 032.60	3 111 645.97	3 419 823.16	3 582 184.96
Résultat de clôture	727 251.57			889 613.37		162 361.80
Restes à réaliser	281 985.38	220 718.49			281 985.38	220 718.49
Total cumulé	1 009 236.95	220 718.49		889 613.37	281 985.38	383 080.29
Résultat définitif	788 518.46			889 613.37		101 094.91

## B) Affectation du résultat

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent définitif de 889 613.37 €, et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

•	
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	507 954.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	564 778.97
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	381 658.38
Résultat cumulé au 31/12/2022	889 613.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	889 613.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	788 518.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	101 094.91
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

## C) Compte de gestion

Sur proposition de M. le Maire et après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion « Commune »** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

# Compte Administratif 2022 – Budget Assainissement (Rapporteur: Mme Clotilde JUILLARD)

A) Vote du Compte Administratif – Au moment de la délibération, le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, absent, **vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :** 

Votants: 18
Pour: 17 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	Résultats reportés		266 570.46		29 245.88		295 816.34
	Opérations exercice	159 167.78	94 423.81	235 607.15	258 912.84	394 774.93	353 336.65
))	Total	159 167.78	360 994.27	235 607.15	288 158.72	394 774.93	649 152.99
	Résultat de clôture		201 826.49		52 551.57		254 378.06
	Restes à réaliser	1 352 005.00	771 623.00			1 352 005.00	771 623.00
	Total cumulé	1 352 005.00	973 449.49		52 551.57	1 352 005.00	1 026 001.06
	Résultat définitif	378 555.51	·		52 551.57	326 003.94	

## B) Affectation du résultat

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent définitif de 52 551.57 €, et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 245.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	23 305.69
Résultat cumulé au 31/12/2022	52 551.57
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	52 551.57
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	52 551.57
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

# C) Compte de gestion

Votants: 19 Pour: 18 voix

Contre: 0 voix

Sur proposition de M. le Maire et après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion « Assainissement » dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme.

# Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement les Jaquilloux (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

A) Vote du Compte Administratif – Au moment de la délibération, le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, absent, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Votants: 18 Pour: 17 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	274 099.41				274 099.41	
Opérations exercice	41 466.73	38 843.08	80 309.81	80 309.81	121 776.54	119 152.89
Total	315 566.14	38 843.08	80 309.81	80 309.81	395 875.95	119 152.89
Résultat de clôture	276 723.06				276 723.06	
Restes à réaliser						
Total cumulé	276 723.06				276 723.06	
Résultat définitif	276 723.06	·			276 723.06	

- M. Christian MAURIO indique qu'au vu du résultat déficitaire de ce budget, le Lotissement les Jaquilloux est un « gouffre ».
- M. le Maire rappelle que ce Lotissement a été mis en place sous l'ancienne municipalité afin d'attirer de nouvelles populations. Les travaux d'aménagement ont été en partie subventionnés. Les deux tranches étant terminées, une 3ème tranche est à l'étude pour 2024.
- M. Christian MAURIO constate que, finalement, la Commune investit dans cette opération sans obtenir de recettes. M. le Maire lui répond que compte tenu de la baisse de la population lors du dernier recensement, ce lotissement permet d'attirer de nouveaux habitants et de développer la Commune.
- M. Christian MAURIO indique qu'il serait préférable de faire venir la population dans le centre-bourg plutôt que sur Largnac. Il lui est répondu qu'il n'y a malheureusement pas de terrain disponible à la vente dans le centre, et la plupart de ces terrains sont en zones inondables.

## B) Compte de gestion

Sur proposition de M. le Maire et après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion « Lotissement les Jaquilloux »** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre : 0 voix

## Convention de fourrière animale avec l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » 2023

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

En application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sis Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), propose la signature d'une convention de fourrière animale pour l'année 2023, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

Après avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de signer cette convention.

M. Rémi TEIL demande si cette association viendra chercher les animaux qui divaguent. Il lui est répondu par la négative selon la convention telle qu'elle a été rédigée.

M. Christian MAURIO indique qu'en attendant, il n'y a actuellement pas d'animaux divaguant sur la Commune et que c'est bizarre. Par ailleurs, il signale que le coût de la redevance fixée à 0.50 € est moins cher que celui de Bort-les-Orgues. Enfin, il affirme que l'association Refuge Bienvenue du Pays Gentiane se déplace pour récupérer les animaux, détail qui n'est pas indiqué dans la Convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur ce dossier lors de la prochaine séance, et demande à M. le Maire de se rapprocher de l'association afin d'éclaircir le point sur la récupération des animaux.

## Projet de construction de pavillons locatifs Cantal Habitat à Largnac (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Cantal Habitat, Office Public de l'Habitat du Cantal, propose à la Commune d'Ydes la construction de trois pavillons locatifs type 3 sur les parcelles communales suivantes à Largnac : AL 335 (916 m²), et une partie des terrains AL 334 AL 336 (dont le découpage serait réalisé par la Commune).

Les conditions d'intervention de Cantal Habitat dans ce cadre seraient les suivantes :

- Mise à disposition du terrain par la Commune d'Ydes au profit de Raymond RAYNAL, domicilié 16 Rue de la Gare 15000 Aurillac, désigné constructeur dans le cadre d'une VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) avec Cantal Habitat, moyennant une cession à l'euro (1 €) symbolique non recouvré ;
- Gestion des logements par Cantal Habitat.

M. le Maire ajoute que ces maisons auront une surface de 61 m² et seront situées à côté du Service Proximité Seniors.

Mme Pauline BRETHOMÉ demande si Cantal Habitat et Raymond RAYNAL sont la même personne. Il lui est répondu par la négative : Raymond RAYNAL est un constructeur missionné par Cantal Habitat. Ce dernier réalise des logements sociaux, et le projet de construction des 3 pavillons à Largnac serait destiné aux personnes à mobilité réduite ou handicapées.

Plusieurs élus demandent pourquoi la Commune donne le terrain « gratuitement » (€ symbolique) à Cantal Habitat plutôt que de le lui vendre. M. le Maire répond que Cantal Habitat devra déjà supporter financièrement le coût de la construction de ces logements dont les loyers seront modérés. En contrepartie, la collectivité bénéficie de l'attractivité d'une nouvelle population.

M. Christian MAURIO demande pourquoi la Municipalité ne construit pas elle-même ces pavillons. Il lui est répondu que la Commune n'a pas la capacité financière à effectuer cette opération. Par ailleurs, Cantal Habitat perçoit des subventions de la Région et de l'Europe, qu'une collectivité territoriale ne peut obtenir.

M. Christian MAURIO demande alors ce que l'on va gagner sur ce projet.

Mme BRETHOMÉ propose, quant à elle, de vendre le terrain à Cantal Habitat au même prix que la cession des lots du Lotissement les Jaquilloux (5 €/m²).

Plusieurs élus estiment que Cantal Habitat profite du système en obtenant la gratuité du terrain.

Le Conseil Municipal décide de confier à Cantal Habitat la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ces trois pavillons locatifs, et de céder les terrains à l'€ symbolique au profit de Raymond RAYNAL, désigné constructeur.

Votants : 19 Pour : 15 voix

Abstentions: 3 voix (Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Pauline BRETHOMÉ)

Contre: 1 voix (Christian MAURIO)

## Proposition d'achat bien immobilier (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

La Commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner faite par l'Office Notarial SCP BESSON & MINASSIAN, d'un bien bâti avec deux terrains soumis au droit de préemption urbain, situés Avenue Martial Lapeyre, cadastrés AO 457 et AO 633, et appartenant à la SCI MONIER (30 Boulevard Pasteur 15200 Mauriac), au profit de la SCI SAINT ELOI IMMO 15 (La Besseyre 15200 Chalvignac). Son prix de vente est estimé à 30 000 € frais de notaire inclus.

M. Le Maire indique à l'Assemblée qu'il a sollicité la SCI SAINT ELOI IMMO 15 afin de connaître son projet immobilier et qu'il n'a, pour l'instant, pas de réponse.

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir cet ensemble immobilier, d'une surface totale de 1 575 m², afin d'y réaliser du locatif dans la maison et d'y installer éventuellement sur le terrain une entreprise.

M. Christian MAURIO répond que la Commune ferait une énorme bêtise en achetant ce terrain et cette habitation. Il estime que les zones artisanales Nord et Sud de la Commune sont plus appropriées pour attirer les entreprises qu'en bordure de cette avenue. Par ailleurs, il fait part du mauvais état de la maison. De plus, il indique cet ensemble immobilier est surestimé et que personne ne voudra vivre « en face des Menuiseries du Centre ».

Mme BRETHOME et M. VIGNAL demandent à M. Christian MAURIO de parler sur un autre ton et lui reprochent d'agresser verbalement les élus. M. Christian MAURIO leur répond qu'il en est désolé mais qu'il est énervé par ce dossier. Il demande alors pourquoi la Municipalité ne solliciterait pas Cantal Habitat afin d'y effectuer des logements sociaux.

Il lui est répondu que ces terrains sont pour l'instant, privés.

M. le Maire indique à l'Assemblée que ce dossier est, pour l'instant, soumis aux élus dans le cadre du droit de préemption car la Commune a deux mois pour préempter et acquérir cet ensemble immobilier. Il va sans dire que si c'est le cas, la Municipalité peut tout à fait le revendre dans le cas où aucun projet ne s'y fait.

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur ce dossier lors de la prochaine séance, et demande à M. le Maire de se rapprocher de nouveau de la SCI SAINT ELOI IMMO 15.

## Engagement d'une procédure auprès d'un huissier de justice (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire fait part à l'Assemblée des difficultés rencontrées avec un locataire d'un bâtiment communal, qui ne règle pas ses loyers, et ce, malgré plusieurs relances.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à engager toute procédure utile auprès de Maître Françoise CHAZEAU CIZERON, Huissier de Justice, sise 10 Bd Arsène Vermenouze, 15200 Mauriac, en vue du recouvrement des loyers impayés, y compris la procédure d'expulsion à l'encontre de ce locataire.

Votants: 19 Pour: 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

# 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

# > Contrats d'assurance des risques statutaires (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 septembre 2020, la Commune d'Ydes a adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE sur la période 2021-2024.

Néanmoins, une forte dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales a été constatée, du fait notamment de la pandémie et du recul de l'âge de la retraite. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important. Cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

La compagnie EUCARE, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier COLLECTEAM, a fait part au Centre de Gestion du Cantal de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2023, comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.

## Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la révision, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mise en place par le Centre de Gestion pour garantir la Commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux aux Agents CNRACL à 8.60 % sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 5.45 % (taux initial),
- d'autoriser M. le Maire à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime.

Votants: 19
Pour: 18 voix
Abstention: 0 voix

Contre: 1 voix (Christian MAURIO)

# Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET
08.12.2022 05	1053-7077	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Compagnie des Filles de la Charité de St Vincent de
		Paul au profit de la C.C.S.A. – 14 Rue Blaise Pascal (vente d'un terrain bâti)
14 12 2022	1054-20221	Demande d'autorisation de travaux sur classe (AC) pour les travaux de restauration du clocher et pour la réalisation
14.12.2022		du soclage de présentation des bas-reliefs originaux de l'ébrasement sud du porche de l'église d'Ydes-Bourg
28.12.2022	055 2022	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Guy LOUBEYRE et Mme Fabienne PICARD au
28.12.2022	033-2022	profit de M. Lucas DELAPORTE et Mme Moragne FAIVRE – 25 Lotissement des Plaines (vente d'un terrain bâti)
05.01.2023	001-2023	DPU — Renonciation à l'exercice du droit de préemption — Vente M. Jean Pascal TREINS au profit de Mme Lucie
03.01.2023	001-2023	SABOURIN et M. Florent VIZET – 11 Rue Jean Jaurès <b>(vente d'un terrain bâti)</b>
17.01.2023	1002-2023	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Georges JUILLARD au profit de Mme Lyliane
17.01.2023		MARCHON – 15 Rue de la Sumène <i>(vente d'un terrain bâti)</i>
17.01.2023	1003-2023 1	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Yvonne BATISSE, Consorts TOUZAC et Mme
17.01.2023		Odette LAVERGNE au profit de Mme Stéphanie VAN DIJK – 16 Rue Félix Chalvignac (vente d'un terrain bâti)
17.01.2023	1 2023 1004-20231	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente M. Jean-Pierre LESCURE au profit de M. Valentin
17.01.2023		BERNARD – 10 Allée de la Gravière <i>(vente d'un terrain bâti)</i>
08.02.2023	1005-70731	Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2022/2024 – Aménagement des voies communales de Fleurac –
06.02.2023		Programmation 2023
17.02.2023	1006-7073	Annule et remplace la précédente – DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Georges
17.02.2023		JUILLARD au profit de Mme Lyliane MARCHON – 15 Rue de la Sumène (vente d'un terrain bâti)

# 5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITE ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

# Projet de réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif Ydes-Centre / Convention avec les propriétaires du secteur du Collège (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de la Commune d'Ydes, des travaux importants sont prévus sur les réseaux. Sur le secteur du Collège, l'aménagement des réseaux prévoit le passage en séparatif de cet axe.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, la Commune d'Ydes a, par délibération en date du 06 décembre 2019, confié au Cabinet ALTEREO (75 Avenue de Paris 19100 Brive la Gaillarde) la réalisation des enquêtes de branchements pour le passage en séparatif des réseaux de ce secteur.

Ce dernier s'est rendu chez les propriétaires du secteur du Collège en avril 2022 afin d'effectuer le diagnostic.

La phase « diagnostic » étant terminée, une convention pour les travaux, qui auront lieu sur chaque parcelle privée, doit être signée entre la Commune d'Ydes et le propriétaire.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec chaque propriétaire du secteur du collège pour la réalisation des travaux en partie privée.

Votants: 19
Pour: 19 voix
Abstention: 0 voix
Contre: 0 voix

# S.D.E.C. – Eclairages Publics (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que, par délibération en date du 16 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser des travaux de reprogrammation des horloges par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, et qui s'élevaient à 3 240 € (dont versement du fonds de concours de la Commune à hauteur de 50 % soit 1 620 €).

Néanmoins, un nouveau devis du S.D.E.C. actualisé en raison d'une 2ème intervention, annule et remplace le 1er devis.

Ce devis s'élève désormais à 6 360 €, avec une participation financière de la Commune à hauteur de 50 %, soit 3 180 €.

Le Conseil Municipal accepte ces nouvelles dispositions techniques et financières du projet, et autorise M. le Maire à verser le fonds de concours.

Votants : 19 Pour : 18 voix

Abstention: 1 voix (Christian MAURIO)

Contre: 0 voix

## Point sur les travaux en cours (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

## 1) Point sur les dossiers en cours

## Eglise d'Ydes-Bourg.

L'éclairage intérieur est réalisé. Les lustres anciens ont été rénovés et sont pourvus d'un éclairage par leds. Ils ont été installés en fonction de la hauteur définie avec l'architecte lors de la dernière réunion de chantier.

Maçonnerie : les reprises de maçonnerie engendrées par la dépose des pierres et la pose de la nouvelle couverture sont réalisées

Une demande d'autorisation est en attente pour les travaux envisagés en 2023.

Pour rappel, ces travaux comprennent :

- Une étude du phénomène vibratoire pour en déduire les travaux ou mesures à prendre;
- La réfection des joints du clocher ;
- Le soclage des sculptures originales qui seront exposées à l'intérieur de l'église.

Cette demande est soumise à l'accord de la DRAC.

Deux propositions ont été soumises par la MOE, mais M. le Conservateur avait sollicité une 3<sup>ème</sup> solution qui n'a pas été retenue, car trop imposante en terme de hauteur, elle arrive au-dessus du niveau bas du vitrail, mais aussi en terme d'emprise au sol.

Après échanges, une réunion sur site sera organisée prochainement avec un socleur professionnel pour définir les modalités techniques et financières de l'opération.

## 2) Travaux des Services Techniques

## Des travaux de ravalement sont en cours au Centre Socio-Culturel

Les sanitaires ont été rénovés : reprises d'enduit, peinture des murs et des boiseries.

Les deux WC (turc) seront remplacés prochainement.

## La réfection du petit cheminement piétons au Lotissement du stade

## La construction du mur de soutènement rue Jean Racine

Ces travaux importants ont nécessité :

- L'élagage de la haie pour faciliter l'approvisionnement des blocs à bancher et la livraison des toupies de béton;
- La coupe des arbres du domaine public. Une entreprise spécialisée est intervenue pour éviter tout risque d'accident.

Le déplacement d'un support FT : dans un premier temps, celui-ci a été décalé du pied pour permettre la mise en place des armatures et le coulage de la fouille. Un nouveau support sera implanté par France Télécoms début mars 2023, de l'autre côté de la chaussée.

#### 3) Assainissement

#### Secteur YDES CENTRE : MOE ALTEREO

#### Rue Victor HUGO et Rue Paul DOUMER

- Les RDV avec chaque particulier sont terminés ;
- Les travaux devraient débuter au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

#### Secteur YDES-BOURG : MOE IMPACT CONSEIL

- Les investigations sont réalisées pour la partie comprise entre le poste de refoulement qui sera situé au droit du Pont de Vic et Ydes-Bourg.
- Les travaux devraient débuter en octobre 2023.

## 6. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

- M. Marc LASSAGNE: Le repas des aînés lors des fêtes de fin d'année 2022 s'est bien déroulé avec la présence d'une centaine de personnes. A cet effet, l'orchestre Jean-Claude LABOUCHET était très satisfait de sa journée et tient à remercier la Municipalité de lui avoir fait confiance une nouvelle fois. Les bons d'achat de 30 € ont été distribués par les élus aux personnes de plus de 70 ans n'ayant pu participer au repas. Les colis en maison de retraite ont été distribués à Ydes, Saignes, Bort-les-Orgues et Mauriac.
  - En janvier 2023, la Commune d'Ydes a offert la Galette des Rois aux résidents et personnel de la Résidence La Sumène, ainsi qu'aux adhérents du Service Proximité Seniors.
- <u>Mme Clotilde JUILLARD</u>: Dans le cadre de **l'Université Foraine**, il est rappelé que Sumène Artense Communauté, en partenariat avec les Communes d'Ydes et de Champagnac, sera une sorte de laboratoire d'expérimentation durant trois ans. Un article explicatif a été rédigé dans le bulletin municipal de janvier 2023. Des échanges se sont tenus avec l'IUT Clermont-Auvergne. Et le 16 mars prochain, au Centre Socio-Culturel d'Ydes, des étudiants (deux cars) viendront présenter leurs projets de territoire devant des jurys. Les élus sont invités à participer à cette journée.
  - Lundi 06 Mars 2023, à 19h00, au Cinevox d'Ydes, l'association « Elles'Créa » organise un débat ouvert au public en présence de Mme DE SOUSA, Sous-Préfète de Mauriac, et de Mme CORNELLES, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Ce sera l'occasion de parler de l'accès des femmes aux métiers du numérique et aux carrières dans les nouvelles technologies, mais également de la prévention des violences sur les réseaux sociaux, dont les femmes, notamment les jeunes filles, sont victimes. Enfin, la librairie Prologue à Bort-les-Orgues sera présentée.
  - M. Christian MAURIO demande à Mme JUILLARD ce que l'association «Elles'Créa» lui rapporte. Elle lui répond que cela ne lui rapporte rien du tout.
  - M. Christian MAURIO souligne que cette association apparaît souvent sur les articles de La Montagne contrairement aux autres associations, et que sur Ydes, l'on n'entend parler que de «Elles'Créa». Mme JUILLARD lui répond que cette association intéresse beaucoup de monde, de journalistes, des services préfectoraux, et elle l'invite à participer à ce débat du 06 mars prochain.
  - M. MAURIO lui dit qu'il s'est déjà rendu aux soirées organisées par «Elles'Créa», mais il lui fait remarquer qu'elle l'évitait à chaque fois.
  - Mme Pauline BRETHOMÉ prend la parole et reproche à M. Christian MAURIO le manque de respect qu'il a envers Mme JUILLARD. Elle lui répond que l'association «Elles'Créa» s'engage envers les droits et la journée de la femme. Enfin, elle lui fait part de son ton agressif envers les élus et ne supporte pas son comportement.
  - Mme BRETHOMÉ sort de la salle quelques instants.
  - Mme JUILLARD indique à M. Christian MAURIO que ses propos sont déplacés et lui demande d'arrêter de critiquer cette association.

## • Mme Céline BOSSARD :

- ✓ Le pôle enfance jeunesse (de 0 à 25 ans) va être créé par Sumène Artense Communauté, avec la réhabilitation et la rénovation de l'ancien bâtiment des religieuses Saint-Vincent-de-Paul, à Ydes. Le relais petite enfance et les ateliers assistantes maternelles y seront également implantés.
  - Par ailleurs, à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2024, Sumène Artense Communauté prendra la compétence « Accueil de Loisirs » sur les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans. Et une réflexion est en cours d'étude pour l'accueil des mercredis.
  - Des animations ados de 12 à 17 ans conduites par M. Romain CARDANTE y seront proposées (mercredi après-midi et vacances scolaires).
  - Enfin, une structure développement jeunesse y sera installée à destination des jeunes de moins de 25 ans.
- ✓ **Le CMJ :** organisation d'un Bal de Printemps fin mars 2023, et de la Chasse aux Cailloux dans le cadre du Printemps des Arts. Cette dernière manifestation sera doublée pour les plus grands d'une énigme.
- ✓ **Groupe Scolaire La Fayette**: malgré la mobilisation des élus, familles, enfants et enseignants, la suppression, à la rentrée prochaine, d'un poste d'enseignant au sein de cet établissement scolaire vient d'être actée par les services de l'Education Nationale du Cantal. Les niveaux de classe en maternelle vont devoir être réorganisés.

## • Mme Isabelle LAURADOUX :

La 3<sup>ème</sup> édition du Printemps des Arts, organisée, cette année, par l'association « Aux Couleurs Temps », se déroulera en avril 2023. Une subvention lui sera attribuée lors du prochain vote du budget.

M. Christian MAURIO demande si l'enveloppe budgétaire de l'année dernière a été utilisée par Mme Marielle GRANJARD. Il lui est répondu par l'affirmative sur présentation de factures. Pour cette année, une subvention sera attribuée pour l'association « Aux Couleurs du Temps ». Ce montant sera délibéré lors du vote du budget 2023.

## 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Question de M. Patrice MAURIO: état de la sècheresse actuelle dans la Commune. Solutions à envisager dans le cas où cela se complique, sans attendre les prescriptions des instances. Avons-nous déjà un état actuel des réserves et des prévisions à moyen terme du SIDRE?
  - M. le Maire répond que le Syndicat des Eaux tient la Commune informée en cas de problème.
  - M. Christian MAURIO indique qu'il a vu la Directrice du SIDRE il y a 15 jours et que les réserves en eau sont au plus haut.
  - M. Guy VIGNAL ajoute que le SIDRE ne possède pas de réserve d'eau hormis le château qui en contient une petite quantité. Par ailleurs, il indique que le SIDRE surveille les fuites et va prochainement effectuer un forage afin de connaître le niveau d'eau actuel.
  - M. Patrice MAURIO suggère de ne pas attendre au dernier moment si la situation devenait inquiétante.

## • Questions diverses de M. Christian MAURIO:

- Questions et demande de réponse sur l'avancement des dossiers sur les biens sectionnaires des villages de Montoussou et de Fleurac où M. Guy VIGNAL en est le rapporteur auprès de M. le Maire: la Commune attend le retour de l'Office National des Forêts qui doit voir dans quelles mesures ces propriétés forestières peuvent être incorporées au reste des forêts de Ydes. Dans ce cas, elles profiteraient du régime forestier en vigueur.
  - M. Christian MAURIO signale que concernant Fleurac, des arbres ont été récemment coupés et qu'une personne, dont il ne souhaite pas divulguer le nom, a sollicité M. Guy VIGNAL et attend la réponse de ce dernier. M. VIGNAL lui répond qu'il lui a récemment apporté des plans, en lui expliquant que ces arbres coupés sont sur des propriétés privées et n'appartiennent donc pas à la Commune. Il ajoute, par ailleurs, qu'il se rendra avec le garde de l'ONF pour vérifier si des arbres ont été volés dans le bois communal de la Bonde.
- Qu'en est-il du retour de la DDT Aurillac ? Sur des disfonctionnements au niveau d'égouts se déversant dans l'environnement et ceux de la Fédération de Pêche dont le siège social concernant notre versant se trouve à Mauriac ? dès que la Commune a eu connaissance de ce problème à la Gare de Saignes, elle a fait intervenir l'entreprise SERRE. M. MAURIO demande comme se fait-il que personne ne l'ait vu ? Il ajoute que c'est lui qui a averti la Fédération de Pêche car il en a ras le bol de voir ce qui se fait sur la Commune et qu'il n'y a pas d'intervention. M. le Maire répond que si personne ne le signale à la Mairie, on ne peut pas l'inventer. M. MAURIO indique qu'il y a bien des gens qui se promènent sur la Commune voire les agents des services techniques qui passent en voiture.
  - M. René BERGEAUD indique aux élus que M. Frédéric DAUCHIER, Technicien assainissement auprès de Sumène Artense Communauté, après avoir été sollicité par M. BARRIER, de la police de l'eau de la DDT du Cantal, s'est rapproché de la Commune. Il donne lecture du courrier de réponse de la Municipalité faite à M. DAUCHIER :
  - « M. Vincent COMBALIER, du Bureau d'études Impact Conseil, missionné par la Commune pour des études de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, a informé cette dernière, lors de ses investigations, que le réseau était obstrué et que les effluents transitaient par le biais d'un déversoir d'orage dans le fossé de l'ancienne voie ferrée.
  - Mardi 17 janvier 2023, au matin, l'entreprise SERRE est intervenue avec le camion hydrocureur, pour remettre le réseau en fonctionnement. Le tronçon situé au droit de l'ancien passage à niveau était bouché créant le débordement en amont.
  - La Commune ne peut que regretter que les personnes qui montrent un réel empressement pour signaler ces dysfonctionnements sous couvert d'anonymat, ne le fassent pas directement auprès de la Mairie d'Ydes, car cela permettrait d'une part d'intervenir le plus rapidement possible pour remettre les réseaux en état de fonctionnement et, d'autre part, de réduire, les risques de pollution domestique.
  - Dans le cas présent, l'on peut supposer que cette pollution a été en partie contenue par le fossé qui a joué un rôle de filtre naturel. »
  - M. MAURIO demande à ce que les lingettes qui trainent et sont visibles de la piste verte soient enlevées. Il lui est répondu qu'elles seront retirées.
- O Pourriez-vous nous dire où en sont vos dossiers si dossier il y a ? Sur les petites villes de demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, projet porté et voulu par M. le Ministre Jean CASTEX: l'idée est de lancer le projet de construction d'une salle multisport porté financièrement par Sumène Artense Communauté. Dossier en cours d'étude.
- Question sur les reports de commissions: qui en donne l'ordre et pourquoi? Quels en sont les motifs? Qui va me dédommager de mes journées perdues? M. le Maire répond que la réunion des commissions « Finances » et « Associations » a dû être reportée à sa demande, car il était retenu, au dernier moment, par des réunions du Conseil Départemetal à Aurillac.
   M. MAURIO demande que ce que les dates des commissions soient organisées en fonction de la disponibilité des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Céline BOSSARD Secrétaire de séance